

Comité Directeur 19 octobre 2024

Paris

Présent-e-s avec voix délibérative : Adrien ARJONA, Michel BONZOMS, Lydie BOURY, Françoise BOUVIER, Mathilde BOUVIER, Eleonore CAUQUIL, Hervé CRAUSTE, Jean-Jacques DAWIDOWICZ, Cécile LAGIER MOULIN, Jean-Marcel PEYRAS, Maurice PYTKIEWICZ, Joël VIGNAU

Représenté-e-s avec voix délibérative : François FOURREAU (pouvoir Michel BONZOMS), Henri LUBRANO (pouvoir Adrien ARJONA), Dominique SATABIN (pouvoir Cécile LAGIER MOULIN)

Présent-e-s avec voix consultative : Philippe NICOLINO, Carine VARLEZ

Excusé-e-s : Jean-Pierre BOLLE, Corinne BORD Thomas DEPONDT, Stéphanie GEYER BARNEIX, Jean-Louis LLOUQUET, Camille MALABIAU, Désirée OMBOLO, Océane PAUL Vincent SEGUELA

Invité-e-s : Eléonore LAVOINE, Sylvain PREHU

La Présidente ouvre la séance en accueillant les dirigeant-e-s et les invité-e-s qui participeront au dernier Comité Directeur du mandat. Elle excuse les dirigeant-e-s empêché-e-s. Après vérification, le quorum étant atteint, le Comité Directeur peut délibérer valablement.

La Présidente remercie tous les dirigeants-tes qui l'ont accompagnée durant ses différents mandats. Elle passe ensuite la parole à Michel BONZOMS. Michel explique qu'il est heureux de rejoindre l'équipe avec plus d'implication après avoir soutenu son épouse durant une période de soin éprouvante.

La Présidente explique que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour seront traités selon le déroulé présenté en projection.

I/ Actualité des dirigeants

Françoise BOUVIER prend la parole et rend compte des réunions auxquelles elle a assisté.

➤ **Installation de la Commission Héritage 2024**

L'Agence nationale du Sport a installé jeudi 12 septembre la Commission Héritage 2024. Il s'agit d'une nouvelle instance de concertation dotée d'une gouvernance partagée, qui s'inscrit dans une volonté de faire perdurer l'élan des JOP.

Elle est composée de 25 membres représentants de l'Etat, du monde économique, des collectivités territoriales, du mouvement sportif, des parlementaires et des personnalités qualifiées, dont le COJOP.

➤ **Rencontre avec la Fondation du sport inclusif le 9 octobre**

Il s'est agi d'une prise de contact avec le Président et la Directrice de cette structure, pour une présentation des activités de la Fondation et de l'Union sportive.

➤ **Fédération Léo Lagrange**

Congrès les 13 et 14 septembre à Rennes.

Un congrès axé sur la jeunesse et qui s'est déroulé dans une atmosphère studieuse.

Conseil d'Administration 12 octobre

Renouvellement notable : 15 nouveaux administrateurs sur 27.

Bureau composé de 7 membres.

L'ordre du jour de ce premier CA renouvelé a été consacré essentiellement à la présentation des différents secteurs et activités de la fédération.

➤ **CNOSF**

Crédits Sport

Le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) a fait part de sa réaction à la présentation du projet de loi de finances pour 2025 et particulièrement des crédits Sport.

Le Mouvement sportif a pleinement conscience des enjeux et des efforts nécessaires au redressement des finances publiques dans un contexte budgétaire complexe. Ces efforts touchent tous les secteurs et tous les Français, chacun doit y apporter sa juste contribution.

Pour autant, le CNOSF veut alerter tant sur la réduction particulièrement importante des crédits du programme 219 Sport : - 10,38 % en autorisation d'engagement et - 23,47 % en crédits de paiement. Cette réduction fait peser une menace particulièrement forte sur la capacité d'accueillir durablement les millions de Français qui, dans le sillage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, souhaitent intégrer nos clubs associatifs fédérés.

Élection Comité International Olympique

David LAPPARTIENT a fait savoir qu'il se portait candidat à la présidence du CIO.

Cécile LAGIER MOULIN rend compte ensuite des réunions auxquelles elle a participé au CNOSF sur la communication externe des fédérations et le bénévolat. Un échange entre dirigeants se déroule à ce sujet pour souligner l'importance de l'engagement bénévole dans une société de plus en plus individualiste et fracturée.

II / Rapport d'activité de l'AFL France

La Présidente demande à Adrien ARJONA de présenter ce rapport. Les dirigeants n'expriment pas de remarque particulière.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

III/ Rapport d'activité de la CNM

La Présidente demande à Eléonore CAUQUIL de présenter ce rapport. Les dirigeants n'expriment pas de remarque particulière.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

IV/ Rapport d'activité Comité Sport Santé / Commission Médicale

En l'absence du Médecin Fédéral, la Présidente demande à Carine VARLEZ de présenter ce rapport. Le directeur réitère le besoin d'appui de cette commission concernant la question de la définition de l'offre sport santé de l'éco-station. Les dirigeants n'expriment pas de remarque particulière.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

VI/ Rapport d'activité de la Commission ELVS

En l'absence du Président de la commission, la Présidente présente ce rapport. Les dirigeants n'expriment pas de remarque particulière.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

VII/ Etude des rapports et communications

Rapport n° 1 : Organisation des élections fédérales, validation du calendrier

La Présidente demande au Secrétaire Général de présenter ce rapport. Michel BONZOMS rappelle que l'Assemblée Générale Élective se déroulera sur la base des nouveaux statuts qui prévoient une participation au vote des clubs, des adhérents directs et des UNSLL.

Le directeur informe les dirigeants que cette AGE sera organisée en mode hybride, présentiel et distanciel, mais que tous les votes se feront par voix électronique. Des ordinateurs seront mis à disposition des délégués qui se déplaceront à l'AGE qui se déroulera au siège.

Michel BONZOMS expose les modalités de déroulement des élections qui ont débuté par l'envoi des fiches de candidature, la période de validation des candidatures puis les élections.

Il est décidé de nommer Philippe GIRAUD, ou Marie POISSONNIER, ou un-e autre administrateur-trice de la FLL pour compléter la composition de la Commission de surveillance des opérations électorales.

Après délibération, ce rapport est adopté à l'unanimité

Rapport n° 2 : Indemnités de fonction des dirigeant-e-s de l'UNSL

La Présidente présente ce rapport en expliquant que l'objectif est de préciser les conditions d'application de cette nouvelle disposition légale au sein de l'UNSL. Elle explique que l'application éventuelle de cette mesure serait conditionnée à la perte effective de ressources des dirigeant-e-s qui assureraient des responsabilités importantes au sein de l'UNSL.

La Présidente rappelle les dispositions légales qui cadrent cette disposition, qui n'est pas une obligation.

Après délibération, ce rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 3 : Positionnement de l'UNSL pour l'exploitation de l'Eco-station Ile-Saint-Denis / Priorisation des modèles économiques et juridiques de l'Eco-station

La Présidente demande à Maurice PYTKIEWICZ de présenter ce rapport. Il rappelle que ce travail se déroule via un groupe de travail de l'association IDPE1. Il regrette que les difficultés d'implication de la ville n'aient pas permis d'aboutir à des résultats plus aboutis.

Il explique qu'il s'agit aujourd'hui de prioriser les modèles d'exploitation et les conditions d'engagement de l'UNSLI dans ce projet. Il invite le directeur à présenter les documents en annexe de ce rapport pour engager la discussion.

Après la présentation des éléments complémentaires, la discussion s'engage et aboutit aux conclusions suivantes.

Après délibération, le modèle n° 2 est considéré comme celui le plus adapté pour l'UNSLI, sous les conditions suivantes :

- 1. Que la mise en exploitation se fasse de façon progressive sur 3 ans, via un fond d'amorçage couvrant les frais incompressibles de fonctionnement*
- 2. Que l'UNSLI soit majoritaire dans la gouvernance*
- 3. Que l'UNSLI soit prioritaire dans le choix des occupants*
- 4. Partage équitable des risques de gestion entre tous les acteurs concernés*
- 5. Pas d'impact fiscal sur l'UNSLI*

Rapport n° 4 : Actes de gestion pour la création de l'OF UNSLI

La Présidente demande à Cécile LAGIER MOULIN de présenter ce rapport. Elle explique que ce rapport s'inscrit dans la logique de la création de l'organisme de formation de l'UNSLI décidée par le Comité Directeur. Il s'agit de mandater la Présidente et Dominique SATABIN pour engager les actes administratifs afférents.

Après échanges et réponses aux questions posées en séance, ce rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 5 : Adoption définitive des statuts

La Présidente demande au Secrétaire Général de présenter cette délibération. Michel BONZOMS explique que les différentes navettes avec le Ministère ont été réalisées. Il n'y a pas eu de modifications substantielles. Il demande donc aux dirigeants de voter cette délibération.

Après délibération, ce rapport est adopté à l'unanimité.

Communication n° 1 : Suivi des AAP

La Présidente demande à Cécile LAGIER MOULIN de présenter cette communication, avec le soutien de Carine VARLEZ et du directeur. Le tableau envoyé en amont est projeté en séance.

Les dirigeants prennent acte de cette communication.

Communication n° 2 : CR JOP/Club France et bilan de la base nautique temporaire

La Présidente demande à Cécile LAGIER MOULIN et au directeur de présenter cette communication. Pour sa part, elle se dit très satisfaite des actions réalisées dans le cadre des JOP 2024, mais elle regrette que ces actions n'aient pas été mises en valeur durant le congrès de la FLL et dans le réseau en général. Nous regrettons également que Martin CHARRIER, motocycliste, n'ait pas été retenu pour porter la flamme olympique.

Communication n° 3 : Présentation des activités du service association

La Présidente demande à Eléonore LAVOINE de présenter ses missions et le travail réalisé dans le cadre de l'initiative Yaka. Eléonore commente le diaporama projeté en séance. Une discussion s'instaure sur les questions suivantes :

- La simplification, la digitalisation du système d'affiliation et de suivi des facturations et paiements
- La prise en compte du code du sport dans le futur système
- L'accueil des nouvelles associations affiliées
- Les temps de concertation des bénévoles des associations qui doit se faire en dehors de leur temps de travail

Les dirigeants prennent acte de cette communication.

VII/ Questions diverses

Pas de questions diverses

Après relecture, le compte rendu est adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente clôture la réunion à 17H00